

Commune de Cessières-Suzy

Séance du 22 mars 2026 à 10h30

Présents : Pierre BERTELOOT, Jérôme CANIVE, Patricia DESUMEUR, Cédric LAMOUREUX, Hervé DOUCHET, Gérard GODIMUS, Marie BEUGNET, Aurélie DELAPORTE, Virginie DESTREZ, Arnaud DORANGEVILLE, Karine DROPSY, Amélie ETIENNE-AUXENFANS, Corinne HANNECART, Olivier ROHAT, Audrey LACOURTE, Blandine REMY, Benjamin RENAUX, Denis SANDELLI, Antoine VILLAIRE.

Ordre du jour

- Installation du conseil municipal
- Désignation du secrétaire de séance
- Election du maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints et des maires délégués
- Lecture de la charte de l' élu
- Désignation du conseiller communautaire
- Détermination des commissions municipales

Désignation du secrétaire de séance

Il est prévu qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un secrétaire de séance.

Patricia DESUMEUR est désignée secrétaire de séance.

Installation du conseil municipal

Gérard GODIMUS, doyen d'âge procède à l'installation du nouveau conseil municipal.

Election du maire

Présentation : Gérard GODIMUS

Le doyen d'âge sollicite les candidatures au poste de maire.
Pierre BERTELOOT se porte candidat.

Le résultat du vote à bulletins secrets, est le suivant :
Votants : 19 Bulletins blancs et nuls : 0 Exprimés : 19
Pierre BERTELOOT : 19 voix
Pierre BERTELOOT est élu maire.

Détermination du nombre d'adjoints

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire rappelle que la fixation du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En application de l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal.

Le conseil municipal de la commune est composé de 19 conseillers. Le nombre maximum d'adjoints est de cinq.

Le maire propose de fixer le nombre d'adjoints à trois.

Le maire soumet cette proposition au vote.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition.

Elections des adjoints au maire

Présentation : Pierre BERTELOOT

La liste suivante est candidate : Jérôme CANIVÉ, Patricia DESUMEUR et Cédric LAMOUREUX.

Le résultat du vote à bulletins secrets, est le suivant :

Votants : 19 Bulletins blancs et nuls : 0 Exprimés : 19

Liste proposée : 19 voix

Jérôme CANIVÉ, Patricia DESUMEUR et Cédric LAMOUREUX sont élus respectivement premier, deuxième et troisième adjoint.

Elections des maires délégués

Présentation : Pierre BERTELOOT

La commune de Cessières-Suzy est une commune nouvelle avec deux communes déléguées. Il convient d'élire un maire délégué pour chacune d'elles.

Pierre BERTELOOT est candidat comme maire délégué de Cessières.

Le résultat du vote à bulletins secrets, est le suivant :

Votants : 19 Bulletins blancs et nuls : 0 Exprimés : 19

Pierre BERTELOOT : 19 voix

Pierre BERTELOOT est élu maire délégué de Cessières.

Cédric LAMOUREUX est candidat comme maire délégué de Suzy.

Le résultat du vote à bulletins secrets, est le suivant :

Votants : 19 Bulletins blancs et nuls : 0 Exprimés : 19

Cédric LAMOUREUX : 19 voix

Cédric LAMOUREUX est élu maire délégué de Suzy.

Désignation du conseiller communautaire

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire rappelle que dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau du conseil municipal.

La commune dispose d'un seul siège au conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Pays de Laon.

Le conseiller communautaire est donc le maire et le suppléant le premier adjoint.

Détermination des commissions municipales

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire informe le conseil qu'il est possible pour les conseils municipaux de créer des commissions municipales destinées à faire des propositions à soumettre ensuite à la délibération du conseil municipal.

Les commissions sont composées d'élus de l'équipe municipale. Le maire est président de droit de toutes les commissions.

Un élu référent peut être en charge de l'organisation, du fonctionnement et de l'animation de chaque commission. La personne référente est en charge, avant la réunion, de préparer l'ordre du jour et après la réunion, de diffuser le compte-rendu.

Les commissions suivantes sont créées :

Commission des finances, commission des travaux, commission de l'environnement et du cadre de vie, commission des festivités et commission de la jeunesse.

La composition de chaque commission sera fixée lors de la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Le maire



Pierre BERTELOOT



La secrétaire de séance



Patricia DESUMEUR

